



temps de travail et pause réglementaire

Par **aurel86**, le **21/06/2012** à **12:02**

Bonjour , je travaille actuellement en boulangerie industrielle à plein temps depuis 6 mois , mon employeur est en illégalité par rapport à mon temps de travail , soit j effectue 2 heures de travail par jour (le dimanche) soit plus de 8 heures consécutives et donc sans pause .J en ai avertie l ' inspection du travail qui m as répondu qu il ni avait pas assez de personnel afin de faire des controles .Que dois je faire ?Sachant que j ' ai deja avertie mon employeur et que rien ne change...Sachant qu 'il est en tort , puis je partir sans effectuer de préavis ?Merci par avance de votre aide car la situation me pèse de plus en plus

Par **P.M.**, le **21/06/2012** à **14:13**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'abord d'envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure à l'employeur d'avoir à se conformer à la réglementation et à la Convention Collective applicable avec quand même copie à l'Inspecteur de Travail...

Si l'employeur vous fait effectuer des heures supplémentaires non payées, vous pourriez refuser de les accomplir...